

2019

Mercredi 10 avril

13h30

Hotel Okura Amsterdam
Ferdinand Bolstraat 333
1072 LH Amsterdam
Pays-Bas



Assemblée Générale Annuelle

Avis d'information

1

Ordre du jour

02

2

Message

Message de Denis Ranque,
Président du Conseil d'administration

03

3

Chiffres-clés 2018

Gouvernance

04-05

4

Participation

Modes de participation à l'Assemblée

06-07

5

Résolutions

Texte et présentation des résolutions
proposées par le Conseil d'administration

08-14

6

Information

Informations pratiques

15

Ordre du jour

1 Ouverture de l'Assemblée générale et déclarations introductives

2 Présentation du Président du Conseil d'administration et du Président exécutif, incluant le rapport du Conseil d'administration sur :

1. La déclaration sur le gouvernement d'entreprise
2. Les activités et comptes audités de l'exercice 2018
3. L'application de la politique de rémunération en 2018
4. La politique de distribution de dividendes

3 Discussion sur tous les points de l'ordre du jour

4 Vote des résolutions suivantes:

1. Approbation des comptes audités de l'exercice 2018
2. Affectation du résultat et décision de distribution
3. Quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration
4. Quitus au membre exécutif du Conseil d'administration
5. Renouvellement d'Ernst & Young Accountants LLP en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2019
6. Adoption des modifications de la politique de rémunération du Conseil d'administration
7. Nomination de M. Guillaume Faury en qualité de membre exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, en remplacement de M. Thomas Enders dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée
8. Renouvellement de Mme Catherine Guillouard en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
9. Renouvellement de Mme Claudia Nemat en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
10. Renouvellement de M. Carlos Tavares en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
11. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions
12. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales
13. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société
14. Annulation des actions rachetées par la Société

5 Clôture de l'Assemblée générale

2019

Message du Président



Chers actionnaires et parties prenantes,

L'industrie de l'aérospatiale et de la défense s'apprête à entrer dans une nouvelle ère où, avec l'aide de la technologie numérique, les activités d'ingénierie et de production vont subir des transformations. Afin de nous préparer aux défis de la prochaine décennie, chez Airbus, nous avons, cette année, recruté une nouvelle génération de leaders à l'esprit entrepreneurial.

Ainsi, 2018 aura été une année particulièrement chargée pour le Conseil d'administration et le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance puisque nous avons procédé aux interviews et à la sélection des membres clés de la nouvelle équipe de direction. Comme annoncé précédemment, après un examen approfondi du profil des candidats potentiels, le Conseil d'administration a sélectionné à l'unanimité Guillaume Faury en tant que nouveau Président Exécutif. Guillaume prendra ses fonctions à l'issue de l'Assemblée générale annuelle du 10 avril 2019, sous réserve d'approbation par les actionnaires.

Il sera rejoint par Dominik Asam en qualité de Directeur Financier, l'un des Directeurs Financiers les plus respectés du DAX 30 allemand. Par ailleurs, nous avons nommé aux deux postes clés « Directeur des Opérations » et « Directeur des Programmes et Services » pour l'activité « Avions commerciaux », respectivement, Michael Schöllhorn et Philippe Mhun. Auparavant, Grazia Vittadini avait été nommée au poste de Directrice Technique et Bruno Even avait pris la suite de Guillaume Faury en qualité de Président-Directeur Général d'Airbus Helicopters.

Le Conseil d'administration a œuvré aux côtés de la direction aux fins de gérer l'entreprise. Malgré d'importants défis opérationnels, nous avons livré un nombre record d'avions commerciaux en 2018, ce qui se reflète dans la solide performance financière enregistrée par la Société. Côté Airbus Helicopters, le premier H160 de série a pris son envol et, dans le domaine de la défense, nous avons mené à bien les négociations portant sur l'aménagement des termes et conditions du contrat A400M avec nos clients gouvernementaux, avant que ces derniers n'amorcent leurs processus d'approbation interne.

Au cours de l'année, Airbus a également pris une participation majoritaire dans l'ancien programme aéronautique « C-Series », que nous avons relancé sous le nom d'A220. Cet avion complète notre gamme de produits commerciaux et bénéficiera de la contribution d'Airbus en matière industrielle et commerciale.

A l'occasion de visites de sites, le Conseil d'administration s'est rendu sur la chaîne d'assemblage final en Asie à Tianjin et sur le campus Skywise à Toulouse. En tant que Président du Conseil, j'ai également eu l'occasion d'échanger avec certains de nos investisseurs institutionnels, de répondre aux questions des analystes en matière de gouvernance et d'entendre leurs points de vue.

Notre Comité Éthique & Conformité, qui n'a pas non plus ménagé ses efforts, a supervisé le développement d'un programme de conformité de pointe et s'est attaché à promouvoir une culture tolérance-zéro dans le domaine de la conformité au sein d'Airbus. Le Comité a par ailleurs rigoureusement suivi les enquêtes en cours, en étroite collaboration avec les autorités judiciaires.

Comme annoncé l'an dernier, Tom Enders, notre Président Exécutif actuel, a décidé de ne pas se présenter pour un nouveau mandat en avril 2019. Notre Directeur Financier, Harald Wilhelm, a par la suite annoncé sa décision de quitter la Société au même moment, en accord avec le Conseil d'administration. Je souhaite remercier Tom, Harald et l'équipe de direction sortante pour leur importante contribution au développement de votre Société, mais également à sa transformation majeure via la mise en place de nos structures d'actionnariat et de gouvernance actuelles et via l'intégration d'Airbus Commercial Aircraft et d'Airbus Group.

Au niveau du Conseil d'administration, nous avons accueilli trois nouveaux administrateurs au cours de l'année, à savoir Victor Chu, Jean-Pierre Clamadieu et René Obermann, qui apportent au Conseil leurs compétences et expériences variées. Lors de l'Assemblée générale annuelle, nous proposerons le renouvellement du mandat de trois membres du Conseil d'administration actuel, à savoir Catherine Guillouard, Claudia Nemat et Carlos Tavares, qui ont tous trois prouvé leur valeur ajoutée et largement contribué au succès de l'entreprise au cours des dernières années.

Au vu des solides résultats obtenus en 2018, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale annuelle un dividende de 1,65 € par action (2017 : 1,50 €).

En conclusion, je suis persuadé que nous sommes bien positionnés pour récolter les bénéfices de nos nouveaux produits et services. Je souhaite remercier nos salariés qui, de par leur « Passion du progrès », ont largement contribué à ces résultats et l'ensemble de nos parties prenantes pour la confiance qu'ils accordent au Conseil d'administration et à la direction.

Sincèrement,

Denis Ranque
Président du Conseil d'administration

Chiffres-clés 2018

(Chiffres consolidés Airbus)

Prises de commandes⁽⁴⁾ (€md)

55,5

(2017 : n/a)

Chiffre d'affaires (€md)

63,7 ↑8 %

(2017 : 59,0)⁽¹⁾

Carnet de commandes⁽⁴⁾ (€md)

459,5

(2017 : n/a)

EBIT (reporté) (€md)

5,05 ↑89 %

(2017 : 2,67)⁽¹⁾

Bénéfice par action (€)

3,94 ↑29 %

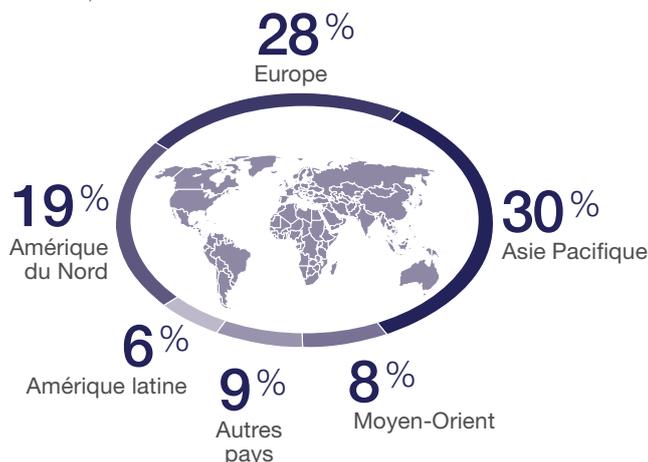
(2017 : 3,05)⁽¹⁾

Résultat net⁽²⁾ (€md)

3,05 ↑29 %

(2017 : 2,36)⁽¹⁾

CARNET DE COMMANDES PAR RÉGION⁽⁴⁾
(En valeur)

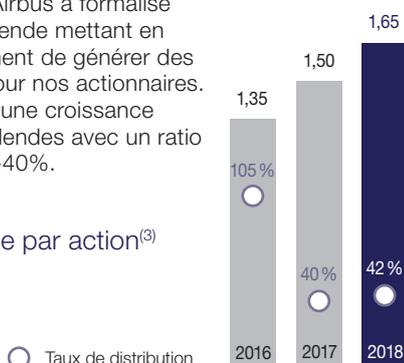


POLITIQUE DE DIVIDENDE

(En € / Dividende brut par action)

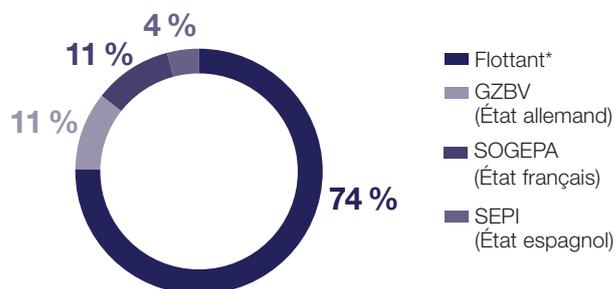
En décembre 2013, Airbus a formalisé une politique de dividende mettant en valeur notre engagement de générer des rendements élevés pour nos actionnaires. Cette politique vise à une croissance durable dans les dividendes avec un ratio de paiement de 30%-40%.

€1,65 dividende par action⁽³⁾



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

au 31 décembre 2018



* Inclut les actions propres sans droit économique ni droit de vote (0,08 %).

Nombre d'employés

133 671 ↑3 %

(2017 : 129 442)

Nationalités

141 ↑7 %

(2017 : 132)

Pay Ratio

51

(2017 : n/a)

RESPONSABILITÉ & DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AIRBUS

Airbus a érigé comme base de ses initiatives de Responsabilité et Développement Durable (R&S) les objectifs de développement durable (SDG) des Nations unies. Son activité contribue à au moins huit des objectifs :



(1) Dans les cas applicables, les chiffres de 2017 ont été recalculés pour refléter l'adoption de la norme comptable IFRS 15 et la nouvelle segmentation d'activité au 1^{er} janvier 2018. Cette nouvelle segmentation d'activité résulte de la fusion des fonctions intégrées dans Airbus.

(2) Airbus SE continue d'employer le terme « résultat net ». Celui-ci est identique au bénéfice pour la période imputable aux propriétaires de la société mère, selon les normes FR5.

(3) Projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale annuelle, le 10 avril 2019.

(4) Les prises de commandes et le carnet de commandes sont calculés selon la norme IFRS 15. Le carnet de commandes unitaires reflète la situation contractuelle. La valeur du carnet de commandes reflète désormais l'évaluation de la recouvrabilité et du prix net de transaction cellule et moteurs. Le carnet de commandes 2017 ne sera pas republié.

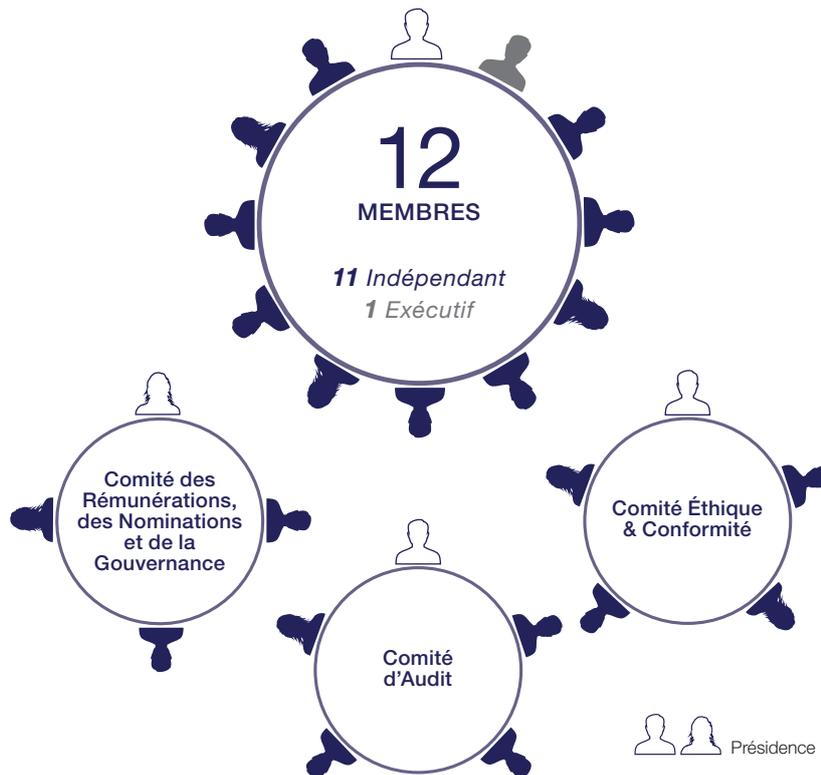
Gouvernance

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS D'AIRBUS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Indépendance
92 %
(2017 : 92 %)

Participation⁽¹⁾
87 %
(2017 : 91 %)

Durée moyenne de
participation au Conseil (an)
4
(2017 : 4,5)



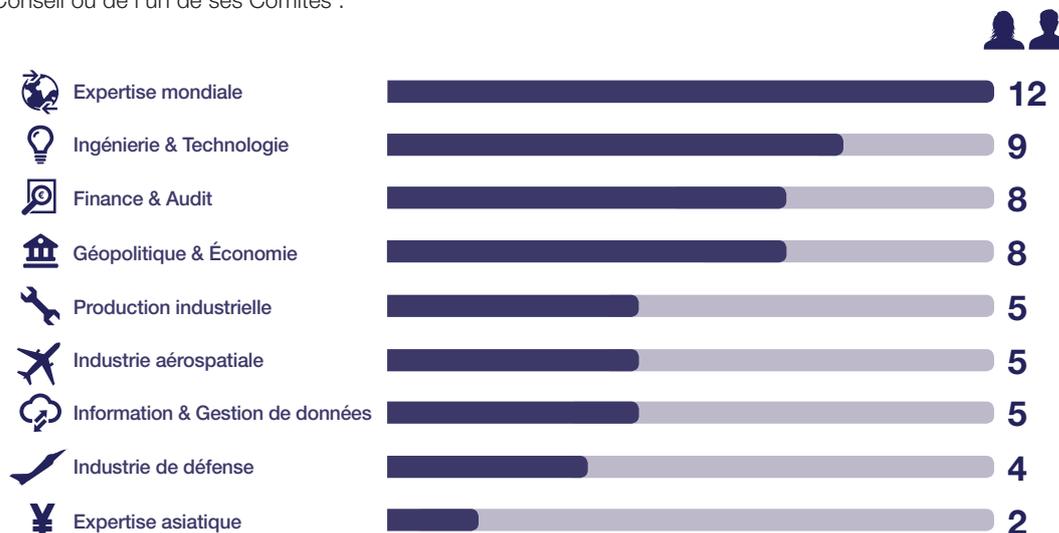
Femmes
25 %
(2017 : 25 %)

Nationalités
7
(2017 : 6)

Âge moyen (an)
59
(2017 : 62)

COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein de la Société, chaque membre du Conseil d'administration doit disposer de certaines qualifications, compétences et connaissances industrielles nécessaires pour aider la Société à définir et mettre en place sa stratégie globale. Les membres du Conseil doivent avoir les compétences et l'expertise requise suivantes pour s'acquitter des fonctions qui leur sont assignées en tant que membre du Conseil ou de l'un de ses Comités :



(1) Aux réunions du Conseil d'administration

Modes de participation

COMMENT JUSTIFIER DE VOTRE QUALITÉ D'ACTIONNAIRE ?

Conformément à la législation néerlandaise en vigueur, pour pouvoir exercer votre droit de participer à l'Assemblée générale annuelle, votre intermédiaire financier ou le Service Titres Airbus devra justifier, pour votre compte, de votre qualité de détenteur d'actions Airbus à la date du **mercredi 13 mars 2019** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés. Vos actions ne seront pas bloquées entre cette date et l'Assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins une action Airbus peut participer à l'Assemblée générale en utilisant un formulaire de vote / demande de carte en version papier ou par Internet. Si vous n'avez reçu aucune information alors que vous souhaitez participer, vous pouvez contacter votre intermédiaire financier qui vous renseignera ou remplir le formulaire qui vous trouverez sur le site : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

COMMENT PARTICIPER ?

Vous pouvez choisir l'une des quatre options suivantes :

- 1** Assister et voter à l'Assemblée
- 2** Donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A.
- 3** Donner pouvoir au Président
- 4** Donner pouvoir à une personne dénommée

Vous pouvez exprimer votre choix :

- A** soit à l'aide du formulaire de vote / demande de carte (le « **Formulaire** ») joint en version papier
- B** soit par Internet

A Avec le Formulaire papier

1. Assister et voter à l'Assemblée

Si vous souhaitez assister et voter à l'Assemblée, vous devez cocher la case **1** du Formulaire, afin de recevoir une carte d'admission du Service Titres Airbus.

Dans ce cas, vous ne pourrez être admis à l'Assemblée que sur présentation de cette carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

2. Donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A.

Si vous souhaitez donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A., au nom de laquelle vos actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires de la Société, vous devez cocher et remplir la case **2** du Formulaire.

Pour chaque résolution, vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :

- si vous souhaitez voter **POUR**, noircissez la case **POUR** ;
- si vous souhaitez voter **CONTRE**, noircissez la case **CONTRE** ;
- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case **ABSTENTION**.

En cas d'amendement ou de résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :

- si vous souhaitez **donner pouvoir au Président**, noircissez la case « Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom » ;
- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case « Je vote Abstention » ;
- si vous souhaitez **donner procuration à une personne dénommée**, noircissez la case « Je donne procuration à M. ou Mme, Raison Sociale pour voter en mon nom ».

Vous devez indiquer le nom et l'adresse de la personne dénommée.

Seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

3. Donner pouvoir au Président

Si vous souhaitez donner pouvoir au Président de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous devez cocher la case **3** du Formulaire.

4. Donner pouvoir à une personne dénommée

Si vous souhaitez donner pouvoir à une personne dénommée de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous devez cocher et remplir la case **4** du Formulaire.

Dans ce cas, seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Quel que soit votre choix

1, **2**, **3**, ou **4**, votre Formulaire dûment rempli, daté et signé, devra être reçu au plus tard :

- si vos actions sont détenues au porteur : le **jeudi 28 mars 2019** par votre intermédiaire financier, qui devra le transmettre au plus tard le **vendredi 29 mars 2019** au Service Titres Airbus ;
- si vos actions sont détenues au nominatif : le **vendredi 29 mars 2019** par le Service Titres Airbus

Il ne sera plus tenu compte des Formulaires reçus après les dates mentionnées ci-dessus.

à l'Assemblée

B Par Internet

Vous bénéficiez des quatre mêmes options que celles proposées dans le Formulaire papier. Ainsi, vous pouvez exprimer votre choix sur le site Internet sécurisé VOTACCESS, accessible jusqu'au **vendredi 29 mars 2019** (minuit).

La procédure par Internet dépend du mode de détention de vos actions (nominatif pur, nominatif administré ou porteur) le **mercredi 13 mars 2019** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés :

Mes actions sont au **nominatif pur**

Vous pouvez vous connecter sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com> en utilisant vos codes d'accès habituels.

Sur la page d'accueil, en cliquant sur « Participer à l'Assemblée générale », vous serez redirigé(e) vers le site sécurisé VOTACCESS où vous pourrez exprimer votre choix.

Si vous avez égaré votre identifiant et/ou votre mot de passe, la procédure de connexion sera identique à celle prévue pour « Mes actions sont au nominatif administré », présentée ci-dessous.

Mes actions sont au **nominatif administré**

- **Si vous avez choisi de recevoir les informations du Service Titres Airbus par courrier postal** : vous trouverez votre identifiant sur le Formulaire papier, dans l'encadré en haut à droite. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet Planetshares <https://planetshares.bnpparibas.com>
- **Si vous avez choisi de recevoir les informations du Service Titres Airbus par email** : votre identifiant est inscrit dans la « e-information » envoyée par le Service Titres Airbus à partir du mercredi 27 février 2019. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet Planetshares <https://planetshares.bnpparibas.com>

Sur la page d'accueil, en cliquant sur « Participer à l'Assemblée générale », vous serez redirigé(e) vers le site sécurisée VOTACCESS où vous pourrez exprimer votre choix.

Mes actions sont au **porteur**

Vous devez contacter votre intermédiaire financier afin de confirmer que cette institution bancaire est bien connectée à la plateforme VOTACCESS, et le cas échéant connaître les conditions spécifiques d'utilisation.

- Si votre intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS, vous devrez vous identifier sur son portail internet avec vos codes d'accès habituels. Suivez alors les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS.
- Si votre intermédiaire financier n'est pas connecté au site VOTACCESS, il devra établir, en votre nom, une attestation de détention* d'actions Airbus et la faire parvenir, ainsi que votre adresse mail, au Service Titres Airbus. Dès réception, et sous réserve que le document soit conforme, le Service Titres Airbus vous transmettra un identifiant de connexion par email. Avec cet identifiant, vous pourrez alors vous connecter à VOTACCESS en suivant les indications à l'écran.

Si l'attestation de détention* d'actions Airbus a été établie avant le **mercredi 13 mars 2019** (date d'enregistrement), votre intermédiaire financier devra confirmer à nouveau votre détention d'actions Airbus à cette date.

La conformité de l'attestation de détention* d'actions Airbus repose uniquement sur votre intermédiaire financier, seul responsable de cette opération dans le temps imparti et selon votre demande.

Pour toute question liée au vote par Internet, vous pouvez contacter le +33 1 57 43 35 00 ou transmettre votre demande en allant sur le site : <https://planetshares.bnpparibas.com>

* L'attestation de détention doit obligatoirement être délivrée par un intermédiaire financier affilié à Euroclear France S.A. et comporter le nom, prénom, adresse postale et email de l'actionnaire ainsi que le nombre d'actions Airbus détenues au **mercredi 13 mars 2019** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés, sur papier à en-tête dûment signé par l'intermédiaire financier. Un formulaire est téléchargeable sur notre site Internet www.airbus.com (Investors > Annual General Meetings).

Texte et présentation

proposées par le Conseil d'administration

1

Première résolution

APPROBATION DES COMPTES AUDITÉS DE L'EXERCICE 2018

L'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice écoulé entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

Présentation de la première résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice 2018.

Pour plus d'informations sur les performances financières de l'exercice 2018, vous pouvez vous référer à la Section « 5.1 Consolidated Financial Statements (« IFRS ») » du rapport du Conseil d'administration et aux états financiers audités de l'exercice 2018.

2

Deuxième résolution

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DÉCISION DE DISTRIBUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter au report à nouveau la perte nette de 227 millions d'euros, telle qu'elle ressort du compte de résultats présenté dans les états financiers audités de l'exercice 2018 et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 1,65 euros par action s'imputant sur le report à nouveau.

Présentation de la deuxième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale décide d'affecter au report à nouveau la perte nette de 227 millions d'euros, telle qu'elle ressort du compte de résultats présenté dans les comptes audités de l'exercice 2018, et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 1,65 euros par action s'imputant sur le report à nouveau.

Il est important de noter que cette perte nette de 227 millions d'euros se rapporte aux états financiers statutaires de l'exercice 2018 et non aux comptes consolidés pour lesquels le résultat net de l'exercice est de 3,05 milliards d'euros.

Conformément à une décision du Conseil d'administration, ce paiement de dividende devra être effectué le mercredi 17 avril 2019.

À compter du lundi 15 avril 2019, les actions de la Société seront négociées ex-dividende sur les marchés boursiers de Francfort, de Paris et d'Espagne. Le paiement de ce dividende sera effectué au profit des actionnaires détenant des actions de la Société à la date du mardi 16 avril 2019 (date d'arrêté des positions).

Pour plus d'informations sur la politique de dividendes, vous pouvez vous référer à la section « 3.4 Dividend policy » du rapport du Conseil d'administration.

3

Troisième résolution

QUITUS AUX MEMBRES NON-EXÉCUTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale donne quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2018, sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2018 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

4

Quatrième résolution

QUITUS AU MEMBRE EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale donne quitus au membre exécutif du Conseil d'administration pour l'accomplissement de sa fonction au cours de l'exercice 2018, sous réserve que l'activité de ce dernier soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2018 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

Présentation des troisième et quatrième résolutions

Nous recommandons que l'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2018 sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2018 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

5

Cinquième résolution

RENOUVELLEMENT DE ERNST & YOUNG ACCOUNTANTS LLP EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2019

L'Assemblée générale décide de renouveler Ernst & Young Accountants LLP, Pays-Bas, dont le siège social se trouve Boompjes 258, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2019.

Présentation de la cinquième résolution

Nous recommandons le renouvellement du cabinet Ernst & Young Accountants LLP, dont le siège social se trouve Boompjes 258, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2019. Cette recommandation est fondée sur l'indépendance, les compétences et les performances avérées dudit cabinet, comme en ont conclu le Conseil d'administration et le Comité d'Audit.

des résolutions

6

Sixième résolution

APPROBATION DES MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale décide d'approuver les modifications proposées à la politique de rémunération du Conseil d'administration telles qu'elles figurent dans le rapport du Conseil d'administration.

Présentation de la sixième résolution

Nous recommandons que cette Assemblée générale approuve les modifications apportées à la politique de rémunération du Conseil d'administration, telles que décrites dans le rapport du Conseil d'administration (Section « 4.4.3 Proposed Amendments to the Remuneration Policy »).

- La proposition de modification suivante, qui entrerait en vigueur à la suite de cette Assemblée générale, porte sur la politique de rémunération applicable au Président exécutif, en qualité de seul membre exécutif du Conseil :

Afin de respecter les recommandations du Code de Gouvernance néerlandais, relatives au montant maximum de la rémunération due en cas de départ d'un membre exécutif du Conseil et en ligne avec les pratiques de marché, la Société propose que le montant de l'indemnité à régler au Président exécutif lorsque son contrat prend fin soit réduite à une fois le montant de sa dernière rémunération totale annuelle (définie dans la politique de rémunération comme le salaire de base auquel s'ajoute la dernière rémunération valable perçue), sous réserve des dispositions légales applicables le cas échéant et que la durée maximale d'indemnisation au titre de la clause de non-concurrence due au Président exécutif lorsque son contrat prend fin soit d'un an. Les autres termes et conditions applicables à l'indemnité de départ et à l'indemnité de non-concurrence actuellement en vigueur restent inchangés.

Mise à part la modification susmentionnée, il n'y aura pas de changement à la politique de rémunération dans le cadre de la proposition de nomination du futur Président exécutif, telle que décrite dans la Section « 4.4.2.A – Executive Remuneration – Applicable to the CEO » du rapport du Conseil d'administration, qui continuera à s'appliquer.

La proposition de modification décrite ci-dessus ne s'appliquera pas à M. Enders dont le mandat arrivera à échéance au terme de la présente Assemblée.

- La proposition de modification suivante, qui entrerait en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2019, porte sur la rémunération des membres non-exécutifs du Conseil d'administration au titre de leur fonction au sein des Comités :

La politique de rémunération actuelle applicable aux membres des Comités, telle que décrite dans la Section « 4.4.2.B – Non-Executive Remuneration – Applicable to Non-Executive Members of the Board » du rapport du Conseil d'administration, ne tient pas compte de la participation des membres à un nombre plus important de réunions des Comités en cas d'augmentation ponctuelle de la charge de travail résultant de circonstances exceptionnelles, dans la mesure où elle ne prévoit qu'une rémunération fixe, calculée sur une base de 4 réunions par Comité par an.

Afin de tenir compte de ces considérations, la Société propose d'attribuer des jetons de présence au-delà d'un certain nombre de séances par Comité par an. Ces jetons de présence sont identiques pour le président et les membres des Comités et varient selon le mode de participation ou le type de réunion (physique ou par téléphone). La rémunération globale

envisagée (rémunération fixe et jetons de présence proposés) pour les membres des Comités (estimée sur la base de la participation effective moyenne, physique ou par téléphone, des membres du Conseil aux réunions additionnelles des Comités en 2017 et 2018) demeure dans les pratiques de marché du groupe de référence de l'entreprise.

Pour plus d'information sur la politique de rémunération, vous pouvez consulter la Section « 4.4.2 Remuneration Policy » du rapport du Conseil d'administration.

Pour obtenir un rapport sur la rémunération des membres du Conseil d'administration au cours de l'année 2018, vous pouvez consulter la Section « 4.4.4 Implementation of the Remuneration Policy: CEO » et la Section « 4.4.5 Implementation of the Remuneration Policy in 2018: Non-Executive Directors » du rapport du Conseil d'administration.

7

Septième résolution

NOMINATION DE M. GUILLAUME FAURY EN QUALITÉ DE MEMBRE EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS EN REMPLACEMENT DE M. THOMAS ENDERS DONT LE MANDAT VIENT À EXPIRATION

L'Assemblée générale décide de nommer M. Guillaume Faury en qualité de membre exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022, en remplacement de M. Thomas Enders dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

8

Huitième résolution

RENOUVELLEMENT DE MME CATHERINE GUILLOUARD EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler Mme Catherine Guillouard en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022.

9

Neuvième résolution

RENOUVELLEMENT DE MME CLAUDIA NEMAT EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler Mme Claudia Nemat en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022.

10

Dixième résolution

RENOUVELLEMENT DE M. CARLOS TAVARES EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Carlos Tavares en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022.

Présentation de la septième à la dixième résolution

Comme annoncé les années précédentes, les mandats des membres du Conseil d'administration sont désormais renouvelés chaque année par bloc de quatre, pour une durée de trois ans, et ce afin d'assurer une meilleure transition dans la composition actuelle et future du Conseil d'administration et d'être en ligne avec les meilleures pratiques en ce domaine. Ce renouvellement par bloc permet d'éviter de nombreux changements dans la composition du Conseil d'administration à l'occasion d'une même assemblée générale, diminuant ainsi les risques de perte d'expérience et les défis d'intégration associés.

Nous recommandons que cette Assemblée générale nomme M. Guillaume Faury en qualité de membre exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022, en remplacement de M. Thomas Enders dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée. Depuis début 2018, M. Faury occupe les fonctions de Président Airbus Commercial Aircraft après avoir été Président exécutif d'Airbus Helicopters pendant 5 ans. Par ailleurs, il est membre du Comité Exécutif d'Airbus. Entre 1998 et 2008, il a occupé plusieurs postes de dirigeant au sein d'Airbus Helicopters (anciennement Eurocopter) en Ingénierie, Essais en vol, Programmes Commerciaux et Recherche et Développement. En 2009, M. Faury a rejoint Peugeot SA où il a exercé la fonction de membre du Directoire, Vice-Président exécutif en charge de la Recherche et du Développement jusqu'en 2013. A travers ses précédentes attributions, au sein d'Airbus mais aussi à l'extérieur du groupe, M. Faury a acquis une large expérience industrielle et aéronautique. Grâce à ses vastes connaissances opérationnelles, à sa vision internationale et à ses fortes valeurs personnelles, M. Faury présente les compétences, l'état d'esprit, et les qualités personnelles adéquates pour remplir cette mission. Le Conseil d'administration est parvenu à cette conclusion unanime après un examen approfondi de tous les candidats potentiels, internes et externes.

Nous recommandons par ailleurs que cette Assemblée générale renouvelle en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration, Mme Catherine Guillouard pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022. Mme Guillouard est Président Directeur Général de la RATP depuis 2017 ainsi que membre du Conseil d'administration d'Engie. Entre 1997 et 2007, elle a occupé diverses fonctions au sein d'Air France, dans le domaine des Ressources Humaines, des Opérations en vol et de la Finance. De 2007 à 2013, elle a exercé en qualité de Directeur Financier et membre du Comité Exécutif du groupe Eutelsat avant de rejoindre Rexel en qualité de Directeur Financier et Senior Vice-Président puis de Directeur Général adjoint de 2014 à 2017. Grâce à ses importantes qualités de leadership et à sa large expérience en matière financière, Mme Guillouard apporte de précieuses connaissances notamment en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion financière, d'audit et de gestion des risques. Ses compétences et sa vaste expérience lui permettent de jouer un rôle clé au sein du Comité d'Audit et du Comité d'Ethique & Conformité.

De plus, nous recommandons que cette Assemblée générale renouvelle en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration, Mme Claudia Nemat pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022. Mme Nemat a rejoint Deutsche Telekom AG en 2011 en qualité de membre du Directoire après 17 années passées au sein de la société de conseils McKinsey & Company où elle était co-responsable du département technologique mondial et dirigeait le département pour l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique. Mme Nemat a assuré la direction des affaires européennes de Deutsche Telekom AG jusqu'à fin 2016. Depuis 2017, elle est membre du Directoire en charge de la Technologie et de l'Innovation. Mme Nemat préside par ailleurs le Conseil de Surveillance de Deutsche Telekom IT GmbH, est membre du Conseil de Surveillance d'Airbus Defence and Space GmbH ainsi que du Conseil Universitaire de l'Université de Cologne. Son expertise en matière de transformation numérique et de politique industrielle et technologique apporte à Airbus des compétences essentielles pour sa démarche centrée sur l'innovation et le numérique. De plus, sa large expérience du management est précieuse pour Airbus et pour le Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance où elle exerce en qualité de membre.

Nous recommandons enfin que cette Assemblée générale renouvelle en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration, M. Carlos Tavares pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022. M. Tavares préside le Directoire de PSA Peugeot Citroën depuis 2014, est membre du Conseil d'administration de Banque PSA Finance et de Total. Il a occupé un certain nombre de fonctions au sein du groupe Renault de 1981 à 2004 avant de rejoindre Nissan. En 2009, il a été nommé Vice-Président exécutif, Président du Comité de Direction Amérique et Président de Nissan Amérique du Nord. En 2011, il a été nommé Directeur des Opérations (Chief Operating Officer) du groupe Renault. M. Tavares a été administrateur de Faurecia jusqu'en octobre 2018. Sa solide expérience en matière industrielle et d'ingénierie, y compris dans les opérations, apporte à Airbus l'expertise industrielle requise. M. Tavares apporte également la vaste expérience qu'il a acquise au sein d'équipes de direction et de Conseils d'administration à l'occasion de ses missions et mandats.

La diversité des compétences des membres du Conseil d'administration proposés pour renouvellement, ainsi que leur taux de participation élevé compte tenu du nombre exceptionnellement important de réunions du Conseil et des Comités tenues en 2018, y compris les réunions extraordinaires convoquées dans un délai très court, (voir la Section 4.1.1 du rapport du Conseil d'administration) démontrent la très forte implication et l'engagement de nos administrateurs dans le suivi des activités d'Airbus. Le Conseil d'administration est ainsi convaincu que tous les membres proposés pour nomination ou renouvellement feront preuve d'engagement et accompliront leurs obligations avec diligence et efficacité. Ils ont chacun été choisis pour leur large expérience et leur dimension internationale, comme présenté dans les tableaux suivants.

Avec le renouvellement de Mme Guillouard et de Mme Nemat, la Société maintient la proportion actuelle de représentation féminine au Conseil d'administration de 25 % et s'efforcera d'améliorer ce pourcentage dans le futur.

Denis Ranque restera Président du Conseil d'administration jusqu'à la fin de son mandat de membre non-exécutif, soit jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020, tel que prévu dans le processus de succession du Conseil présenté à l'Assemblée générale annuelle de 2016. A la fin de son mandat et après sept ans en qualité de Président, Denis Ranque a souhaité quitter le Conseil afin de poursuivre d'autres projets. Le Conseil a débuté le processus de sélection d'un nouveau Président en tenant compte, conformément aux dispositions du Règlement intérieur du Conseil d'administration, de l'importance de maintenir la diversité internationale au niveau du Conseil d'administration et de l'équipe de direction.



De plus amples renseignements sur les candidats susmentionnés sont publiés sur le site Web de la Société à l'adresse www.airbus.com (Company > Corporate Governance > Board and Board Committees) et sont également disponibles dans les bureaux de la Société.

Renouvellement de mandats et proposition de nomination des membres du Conseil d'administration soumis au vote de l'assemblée générale 2019

NOMINATION

Guillaume FAURY

51, M, Français
Nouveau membre en 2019
Exécutif




Profil :

Entre 1998 et 2008, Guillaume Faury a exercé diverses fonctions de dirigeant dans les domaines de l'ingénierie, programmes et essais en vol au sein de la division hélicoptère d'Airbus. Après avoir été membre du Directoire de Peugeot SA et Vice-Président exécutif en charge de la Recherche et du Développement pendant 4 ans, il est retourné en 2013 chez Airbus en tant que Président exécutif d'Airbus Helicopters. En février 2018, M. Faury a pris les fonctions de Président Airbus Commercial Aircraft. Il est également membre du Comité Exécutif d'Airbus.

RENOUVELLEMENT

Claudia NEMAT

50, F, Allemande
Nouveau membre en 2016
Indépendant




Mandats exercés dans une société cotée :

- Membre du Directoire de Deutsche Telekom AG

Profil :

Mme Nemat est membre du Directoire de Deutsche Telekom AG depuis octobre 2011. Elle était responsable de la zone Europe et Technologie jusqu'à fin 2016 et depuis janvier 2017 elle est responsable de Technologie et Innovation. Elle se concentre sur la transformation digitale, l'impact des technologies nouvelles comme par exemple l'intelligence artificielle sur les modèles de gestion, l'organisation du travail et de la vie courante, la gestion complexe des parties prenantes et la direction des équipes internationales.

RENOUVELLEMENT

Carlos TAVARES

60, M, Portugais
Nouveau membre en 2016
Indépendant




Mandats exercés dans une société cotée :

- Président du Directoire de Peugeot SA
- Membre du Conseil d'administration de Total SA

Profil :

De 1981 à 2004, M Tavares a occupé plusieurs postes de direction au sein du Groupe Renault. Après 2004, il a intégré le Groupe Nissan afin de diriger les opérations pour la zone Amérique. En 2011, il a été nommé Directeur des Opérations du Groupe Renault, fonction qu'il a exercée jusqu'en 2013. Il est entré au Directoire de Peugeot SA le 1er janvier 2014, et en est devenu le Président le 31 mars 2014.

RENOUVELLEMENT

Catherine GUILLOUARD

54, F, Française
Nouveau membre en 2016
Indépendant




Mandats exercés dans une société cotée :

- Président-Directeur Général de la RATP
- Membre du Conseil d'administration d'Engie

Profil :

Mme Guillouard a débuté sa carrière en 1993 au Ministère de l'Economie et des Finances avant d'intégrer le secteur privé en 1997 où elle a occupé plusieurs postes exécutifs chez Air France et Eutelsat. A partir de février 2010, elle a exercé divers mandats d'administrateur non-exécutif dans les secteurs de l'infrastructure (ADP), des médias et du divertissement (Technicolor) et des services publics (Engie). De mai 2014 jusqu'en février 2017, elle était directeur général adjoint chez Rexel. Le 2 août 2017, Mme Guillouard a été nommé Président-Directeur Général de la RATP.

■ Indépendant ■ Exécutif



Conseil d'administration d'Airbus SE sous réserve de l'approbation de l'AG 2019

Administrateur Âge*, Genre, Nationalité	Statut	Depuis	Fin de mandat	Fonction principale et autres mandats	Expertise en tant qu'administrateur	Participation aux réunions du Conseil d'administration 2018
 Denis RANQUE 67, M, Français	Indépendant	2013, dernière réélection en 2017	2020	Président du Conseil d'administration d'Airbus SE		 10/10
 Guillaume FAURY** 51, M, Français	Exécutif	Nouveau membre en 2019	2022	Président exécutif d'Airbus SE (actuellement Président Airbus Commercial Aircraft)		Non applicable
 Victor CHU 61, M, Chinois / Britannique	Indépendant	2018	2021	Président Directeur Général de First Eastern Investment Group		6/9 (à partir de l'AG 2018)
 Jean-Pierre CLAMADIEU 60, M, Français	Indépendant	2018	2021	Président exécutif et membre du Conseil d'administration de Solvay SA (jusqu'au 1 Mars 2019), Président du Conseil d'administration d'Engie et membre du Conseil d'administration d'AXA SA		8/9 (à partir de l'AG 2018)
 Ralph D. CROSBY, Jr. 71, M, Américain	Indépendant	2013, dernière réélection en 2017	2020	Membre du Conseil d'administration d'American Electric Power Corp.		9/10
 Lord DRAYSON (Paul) 59, M, Britannique	Indépendant	2017	2020	Cofondateur et Président de Drayson Technologies Ltd et cofondateur et Président exécutif de Sensyne Health plc		8/10
 Catherine GUILLOUARD** 54, F, Française	Indépendant	2016, à réélire en 2019	2022	Président Directeur Général de la RATP et membre du Conseil d'administration d'Engie		10/10
 Hermann-Josef LAMBERTI 63, M, Allemand	Indépendant	2007, dernière réélection en 2017	2020	Membre du Conseil de surveillance de ING Group N.V.		8/10
 Amparo MORALEDA 54, F, Espagnole	Indépendant	2015, dernière réélection en 2018	2021	Membre du Conseil d'administration de Solvay SA, Caixabank SA et Vodafone PLC		9/10
 Claudia NEMAT** 50, F, Allemande	Indépendant	2016, à réélire en 2019	2022	Membre du Directoire de Deutsche Telekom AG		10/10
 René OBERMANN 56, M, Allemand	Indépendant	2018	2021	Directeur Général de Warburg Pincus Deutschland GmbH et membre du Conseil d'administration de Telenor ASA et Allianz Deutschland AG		8/9 (à partir de l'AG 2018)
 Carlos TAVARES** 60, M, Portugais	Indépendant	2016, à réélire en 2019	2022	Président du Directoire de Peugeot SA et membre du Conseil d'administration de Total SA		6/10
Réunions du Conseil d'administration en 2018						10
Taux de participation moyen en 2018						87 %

* Statut au jour de l'AG 2019.  Indépendant  Exécutif  Président

** A (ré)élire en 2019.

L'adresse professionnelle de tous les membres du Conseil d'administration pour toutes questions se rapportant à Airbus SE est Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, Pays-Bas.

 Expertise mondiale	 Ingénierie & Technologie	 Production industrielle	 Industrie aérospatiale	 Finance & Audit	 Géopolitique & Économie	 Industrie de défense	 Information & Gestion de données	 Expertise asiatique
--	--	---	--	---	---	--	--	---

11

Onzième résolution

DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'ÉMETTRE DES ACTIONS, D'ACCORDER DES DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DE LIMITER OU DE SUPPRIMER LES DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES EXISTANTS, POUR LES BESOINS DE PLANS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET DE PLANS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN ACTIONS

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'actions soumis à des conditions de performance), dans la limite globale de 0,14 % du capital autorisé au moment de l'opération, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Ces pouvoirs comprennent l'octroi d'options de souscription d'actions pouvant être exercées aux dates et selon les modalités spécifiées aux termes de ces plans, et l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions (i) à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

Présentation de la onzième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,14 % du capital social autorisé de la Société, soit 4 millions d'actions représentant 0,52 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2020, y compris pour les besoins de plans d'actionnariat salarié (« ESOP ») et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'actions soumis à des conditions de performance – « LTIP »), dans la mesure où la précédente autorisation vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale. La Société prévoit de mettre en œuvre un plan de rémunération à long terme en 2019 et un plan d'actionnariat salarié en 2020, qui devront être soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

12

Douzième résolution

DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'ÉMETTRE DES ACTIONS, D'ACCORDER DES DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DE LIMITER OU DE SUPPRIMER LES DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES EXISTANTS, POUR LES BESOINS DE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales, dans la limite globale de 0,3 % du capital autorisé au moment de l'opération, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Ces pouvoirs comprennent l'émission d'instruments financiers, notamment d'obligations convertibles, pouvant donner droit à leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société, exerçables aux dates et selon les modalités spécifiées par l'instrument financier, ainsi que l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions (i) à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

Présentation de la douzième résolution

En plus de l'autorisation prévue à la onzième résolution ci-dessus, nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,3 % du capital social autorisé, soit 9 millions d'actions représentant 1,16 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2020. Ceci dans le but de bénéficier de possibles opportunités sur les marchés financiers et d'avoir la flexibilité d'émettre des instruments financiers, notamment des obligations convertibles, lesquels instruments financiers peuvent donner droit à leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société. Cela peut impliquer une ou plusieurs émissions, d'un montant maximal de 500 millions d'euros par émission.

13

Treizième résolution

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHETER JUSQU'À 10 % DU CAPITAL SOCIAL ÉMIS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, à racheter des actions de la Société, par tout moyen y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement, pour autant que, à l'issue de ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % du capital social émis et à un prix par action qui ne peut être ni inférieur à la valeur nominale des actions, ni supérieur au prix de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Cette autorisation remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 11 avril 2018 dans sa douzième résolution.

Présentation de la treizième résolution

Nous recommandons que la présente Assemblée générale approuve la reconduction, pour une nouvelle période de 18 mois, de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société, par tout moyen, y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement. La présente autorisation remplacera l'autorisation accordée en vertu de la douzième résolution de l'Assemblée générale du 11 avril 2018.

Les programmes de rachat d'actions à mettre en œuvre par la Société, le cas échéant, seront définis au cas par cas par le Conseil d'administration.

Il est important de noter que le Conseil d'administration décidera de lancer ou non un tel programme de rachat d'actions et déterminera son calendrier, son montant, la méthode à utiliser et le prix de rachat sur la base des conditions du marché prévalant au moment de sa décision, ainsi que sur d'autres considérations d'allocation du capital. Le Conseil d'administration serait libre de décider si, et dans quelles conditions, le rachat d'actions doit être mené, dans le respect du droit applicable, et devra s'assurer du respect du principe d'égalité de traitement des actionnaires. Le Conseil d'administration décidera également si les actions acquises dans ce contexte doivent être annulées ou utilisées à d'autres fins.

Pour toute information supplémentaire sur les programmes de rachat d'actions de la Société, notamment leurs objectifs, leurs caractéristiques et leur avancement, nous vous prions de consulter le site Internet de la Société www.airbus.com (Investors > Share Price & Information).

14

Quatorzième résolution

ANNULATION DES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale décide que tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société seront annulées (par tranche ou non) et autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif à mettre en œuvre cette résolution (y compris à déterminer le nombre exact d'actions devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise.

Présentation de la quatorzième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve l'annulation (par tranche ou non) de tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société. Nous recommandons de même que l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif de la Société, avec pouvoirs de substitution, à mettre en œuvre l'annulation (incluant l'autorisation d'établir le nombre exact d'actions rachetées devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise.

Informations pratiques

DOCUMENTATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2019



Ordre du jour, Texte et Présentation des projets de résolutions

Partie intégrante de l'Avis d'information de l'Assemblée générale annuelle de 2019.

À titre indicatif, les traductions en français, allemand et espagnol sont disponibles uniquement sur notre site Internet.



États Financiers audités 2018

Les informations financières pour 2018, telles que présentées ci-après, font partie de la Documentation de l'Assemblée générale annuelle, et sont intégrées par référence aux présentes :

- États financiers consolidés d'Airbus SE (IFRS) ;
- Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) ;
- États financiers statutaires d'Airbus SE (IFRS) ;
- Notes annexes aux États financiers statutaires (IFRS) ;
- Autres informations supplémentaires, y compris le rapport indépendant des commissaires aux comptes.



Rapport du Conseil d'administration

Émis au
13 février 2019

EN LIGNE



www.airbus.com

Assemblée générale annuelle 2019

La documentation de l'Assemblée générale annuelle 2019 est disponible sur notre site Internet (Investors > Annual General Meetings).

<https://www.airbus.com/investors/annual-general-meetings.html>

Gouvernance

Des informations plus détaillées sur la structure de gouvernance, les membres du Conseil d'administration et les règles et réglementations d'Airbus SE, sont disponibles sur notre site Internet (Company > Corporate Governance).

<https://www.airbus.com/company/corporate-governance.html>

IMPRIMER



La documentation de l'Assemblée générale 2019 est également disponible aux adresses suivantes :

- aux **Pays-Bas**, Mendelweg 30, 2333 CS, Leiden ;
- en **France**, 2 rond-point Dewoitine, 31700 Blagnac ;

ou au :

- Service Titres Airbus.

Service Titres Airbus

BNP PARIBAS Securities Services
CTO Assemblées - 9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex, France
Tél. : +33 1 57 43 35 00 - Fax : +33 1 55 77 95 01

COMMENT SE RENDRE À L'ASSEMBLÉE

Hôtel Okura Amsterdam - Ferdinand Bolstraat 333, 1072 LH Amsterdam, Pays-Bas - Tél. : +31 (0)20 678 71 11



En voiture

20 minutes en voiture de l'aéroport international de Schiphol.



En transport en commun

15 minutes à pied de la Station Amsterdam Rai.

Information Actionnaires



www.airbus.com

Investors > Annual General Meetings



ir@airbus.com



Appel gratuit depuis :

France : 0 800 01 2001

Allemagne : 00 800 00 02 2002

Espagne : 00 800 00 02 2002

Numéro international :+33 800 01 2001

Airbus SE

Société européenne (Societas Europaea)

Mendelweg 30, 2333 CS Leyde, Pays-Bas

Chambre de commerce des Pays-Bas, numéro 24288945